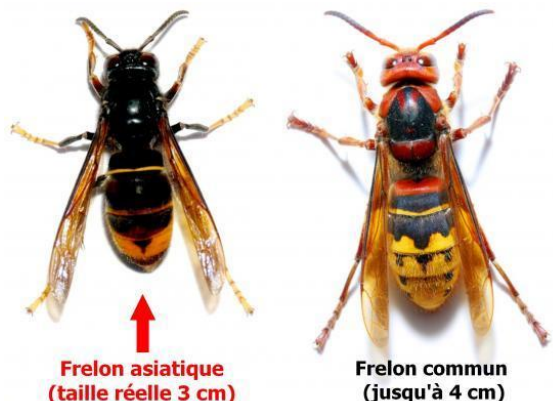


Les FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a été observé pour la première fois en France en 2004 en Gironde, et a évolué depuis de manière fulgurante. Par exemple en Bretagne, 450 nids de frelons étaient détruits en 2013, et 18 000 en 2016¹. Même s'ils sont plus présents sur la côte ouest de la France, on observe aujourd'hui des frelons asiatiques sur tout le territoire.

En juillet 2016, la Commission européenne a classé le frelon asiatique sur la liste d'espèces invasives à combattre dans le règlement européen², en tant que prédateur redoutable.

Le frelon asiatique est facilement distinguable du frelon européen par sa taille (plus petit) et sa couleur (abdomen plus marron). Le frelon asiatique est également connu sous le nom « **frelon à pattes jaunes** ». A la différence de son cousin européen, il vole uniquement de jour.



Cycle Biologique

Comme chez les autres frelons, chaque colonie est fondée au printemps, à partir de février, par une reine sortant d'hibernation. Jusqu'en automne, ses descendants assurent le développement de la colonie. 70 % des colonies délocalisent au cours de l'été, le nid primaire fondé par la reine sera abandonné. Une colonie peut produire plus de 13 000 individus chaque année, dont plus de 500 futures reines. L'hiver venu, toute la colonie meurt, à l'exception des reines ayant réussi à s'abriter dans un endroit protégé (troucs

pourris, murs de pierres sèches...) pour hiverner. Les nids sont plus visibles à la tombée des feuilles mais ne présentent plus de danger car les frelons construisent un nouveau nid chaque année.

Un frelon seul n'attaque pas l'homme s'il n'est pas menacé, toutefois si on s'approche d'un nid (même par inadvertance), il est probable que plusieurs frelons sortiront pour défendre le nid.

Quel danger pour la santé ?

Le danger pour l'écosystème est que les frelons sont les prédateurs des abeilles domestiques donc la production du miel. Cela peut aussi poser des problèmes pour la pollinisation et la reproduction des fruits, bien que des autres insectes pollinisateurs ne soient que très peu touchés.

Pour l'homme, si les piqûres d'un frelon asiatique sont douloureuses, elles ne sont pas plus dangereuses que celles d'une guêpe ou d'une abeille. Ils peuvent provoquer des chocs anaphylactiques, des réactions allergiques graves comme l'œdème de Quincke. Sa piqûre peut s'avérer dangereuse si la personne est sensible aux venins d'hyménoptères ou si elle est piquée plusieurs fois simultanément. Il est fortement conseillé d'appeler les secours au plus vite en cas de piqûre au niveau de la bouche, de la gorge ou de l'œil, en cas de piqûres nombreuses (risque d'intoxication sérieuse) et/ou de réaction allergique (gonflements douloureux et étendus, difficultés respiratoires, chute de tension...).

Les nouvelles difficultés viennent du fait qu'avec l'explosion du nombre de frelons asiatiques, le nombre de nids construits à proximité des habitations humaines a augmenté, donc la possibilité d'une attaque par une colonie des frelons a augmenté également.

Les Villes-Santé du Réseau Grand Ouest sont de plus en plus sollicitées pour intervenir contre les frelons asiatiques. Cette activité a un coût qui commence à devenir important pour les Villes concernées en termes budgétaires et aussi en temps de travail des personnels municipaux.

Ces Villes-Santé espèrent que leurs expériences pourront être utiles aux autres collectivités non-concernées à ce jour.

¹ Le Télégramme – source CRFA

² Concernant cette liste d'espèces, le règlement exige que trois sortes de mesures soient prises : prévention pour éviter l'introduction de cette espèce dans l'UE; détection précoce et éradication rapide pour l'empêcher de s'installer; gestion pour éradiquer ou empêcher la prolifération.

LE POINT VILLES-SANTE SUR...

EXPERIENCES DES VILLES

Ci-dessous quelques expériences des Villes-Santé en matière de lutte contre les frelons asiatiques.

Angers

Les personnels municipaux se déplacent sur le site afin de repérer le nid, sa hauteur, sa situation. Dans le cas d'une intervention sur une hauteur supérieure à 20 mètres, la ville fait appel aux SDISS (pompiers). A moins de 20 m, une entreprise intervient à la demande de la ville. Si le nid est sur le domaine privé, le particulier concerné peut demander à la Métropole de prendre en charge 50% du prix de l'intervention (dans la limite de 100€).

Bordeaux

Dès l'apparition du frelon asiatique sur Bordeaux en 2005, les agents de l'Unité Dératization Désinfection Désinsectisation (DDD) du Service Santé-Environnement, détenteurs du "certibiocide" se sont formés. Après 5 ans d'augmentation, depuis 2010 le nombre de nids détruits s'est stabilisé à environ 100 nids par année.

Sur le domaine public, les nids jusqu'à 8 m sont traités et/ou détruits depuis le sol. Ceux situés entre 8 m et environ 30 m, depuis une nacelle (prêt du service de l'élagage). Lorsque c'est possible, le nid est emballé, décroché de son support et traité au sol. Les nids sur le domaine privé relèvent de la responsabilité du propriétaire.

Bouguenais

Sur la question des frelons, la Ville de Bouguenais a désigné deux référents (un référent terrain et un référent institutionnel) qui participent à la réflexion en lien avec Nantes Métropole. Il a été décidé en Bureau municipal de détruire aux frais de la collectivité les nids situés à moins de 5 m de hauteur au-dessus d'un espace public, ou situés dans un espace public. Selon la hauteur, une intervention de destruction d'un nid de frelons coûte entre 110€ et

140€. La Ville a ainsi dépensé environ 5000 € en 2016 pour la destruction d'une cinquantaine de nids.

La mise en place de pièges n'est pas favorisée en raison de leur caractère non discriminant. Toutefois, en raison du fort enjeu de préservation de la filière apicole, la position de la Ville est de tolérer qu'il soit mis des pièges autour des ruches pour protéger les abeilles domestiques, mais à la charge des propriétaires.

Caen

En raison de sa distance de la Gironde où le frelon asiatique est arrivé en France, jusqu'en 2014 aucune intervention n'a eu lieu sur le domaine public de la Ville de Caen. En 2016, 72 nids de frelons ont été signalés au SCHS et 46 ont pu être traités.

Un prestataire intervient pour la Ville sur demande de la Direction Santé Risques Salubrité (DSRS) pour détruire un nid occupé. Pour tout signalement en astreinte, le cadre d'astreinte transmet les informations à la

DSRS pour information ou déclenchement de la destruction du nid par le prestataire. Compte-tenu de l'évolution des populations de cet insecte, le territoire de Caen se prépare à être confronté à une augmentation très importante des demandes.

La Rochelle

Pour la ville de La Rochelle, un agent est missionné du suivi « Frelons Asiatiques ». Cette mission représente 1/4 de temps ramené sur l'année, mais sa mobilisation varie beaucoup en fonction des saisons et de l'activité des nids.

Concernant le signalement des nids de frelons asiatiques, il a été décidé que la mairie de La Rochelle prenne en charge les interventions de destruction à condition que les nids soient :



LE POINT VILLES-SANTE SUR...

- situés sur le domaine public
- actifs (présence d'individus)
- situés à moins de 3 mètres de hauteur

La Direction Espaces Verts - Propreté Urbaine ne prend en charge les opérations d'identification et de destruction des nids seulement si ces 3 critères sont réunis. Le coût d'élimination d'un nid s'échelonne entre 170€ et 200€ HT en fonction des difficultés d'accès du nid. Globalement, la dépense annuelle se situe entre 8 000 et 10 000€ pour la collectivité.

Lorient

Le frelon asiatique s'est installé à Lorient en 2012, depuis il ne cesse de proliférer avec 249 nids détruits en 2016. Une communication dans le bulletin municipal du mois de mars et sur le site internet de la Ville est mise en place pour sensibiliser le plus grand nombre sur la nécessité de chercher et signaler les nids primaires et secondaires le plus tôt possible : de mars à juillet.

Le service environnement de la Ville mènera un piégeage de reines sur un secteur défini de la ville, à savoir à proximité du rucher. Après un signalement, le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de se déplace chez le riverain et s'assure qu'il s'agit bien de l'espèce asiatique du frelon. Trois agents sont mobilisés par cette mission pendant plusieurs mois, tout en continuant à poursuivre les autres activités du service. La destruction des nids a nécessité un budget pour l'achat des produits utilisés pour détruire les nids, et un investissement dans du matériel (perche pour intervenir sur les nids jusqu'à 10 m, combinaisons de protection).

Rennes

Le service Santé Environnement (Ssenv) de la Ville de Rennes a mis en place depuis 2011 un plan de surveillance et de destruction du frelon asiatique en collaboration avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON). Ce plan repose actuellement sur une campagne de piégeage au printemps et sur la destruction des nids signalés.

Chaque année, la Ville de Rennes s'appuie d'une part sur un réseau d'apiculteurs locaux pour mener la

campagne de piégeage (pièges fournis gratuitement par la FGDON, au moins 120 fondatrices capturées en



2015), et organise d'autre part une communication grand public. La destruction est assurée par la FGDON après une première observation de terrain réalisée par les agents du Ssenv. L'opération est effectuée à titre gratuit pour les particuliers et financée intégralement par la Ville de Rennes. Le nombre de nids détruits ayant augmenté considérablement en 3 ans (2014 = 70 ; 2015 = 353 ; 2016 = 494 nids détruits), représente un coût de prestation de 23 000€/an pour la Ville.

St Brieuc

La Ville de Saint-Brieuc s'est équipée d'une perche télescopique pouvant aller jusqu'à 15m de hauteur, permettant de détruire les nids accessibles en y propulsant sous pression un produit insecticide à l'intérieur du nid (la perméthrine), une nacelle et des équipements de protection individuels (EPI) comme les combinaisons et les masques équipent les agents.

Le piégeage des reines a lieu de mars à mai une fois que la température atteint 14°. Pour la seconde année consécutive, la Ville de Saint-Brieuc vient de procéder à une distribution gratuite de pièges à frelons. En mars 2017, 400 pièges ont été distribués. L'opération a connu un grand succès auprès des Briochins, il faudrait cependant rester vigilant sur l'efficacité du caractère sélectif de l'appât utilisé, faute de retour suffisant sur les espèces piégées et le nombre d'individus.

Le nombre de nids de frelons asiatiques traités a évolué fortement depuis son arrivée à St Brieuc en 2012, mais les chiffres semblent indiquer une stabilisation en 2016 (avec 144 nids traités). Il est risqué de conclure que la stabilisation serait due à l'efficacité des pièges distribués.

RECOMMANDATIONS

Sensibilisation de la population

Les Villes indiquent qu'un élément essentiel dans un plan contre le frelon asiatique est une communication au grand public par tous les moyens habituels, bulletin municipal, site web, etc. En plus d'informations sur le cycle de vie, des informations sur le fait par exemple qu'un nid n'est jamais réoccupé (la destruction d'un nid inoccupé n'est donc pas nécessaire), aident à rassurer la population.

L'intervention de neutralisation du nid peut nécessiter une pulvérisation de biocide puis la suppression du nid quelques jours plus tard. Il est pertinent d'expliquer ce phasage en 2 temps auprès des riverains concernés afin de limiter les appels redondants vers les services de la Ville.

Destructions des nids

Il y a un choix à faire entre une destruction des nids réalisée par un service de la Ville OU par un prestataire extérieur. Le coût de l'intervention par un prestataire varie entre 110€ et 220€.

Si les interventions sont faites par un agent communal, la mise à disposition d'équipements de protection est indispensable, tout comme une nacelle pour les frelons situés à plus de 10 m de hauteur. Par ailleurs, les agents d'intervention doivent disposer de la certification Certiphyto.

Le plus efficace est de détruire les nids occupés dès le mois de mars jusqu'à fin octobre et si possible tôt le matin ou tard le soir. Le but étant que le nid soit occupé au maximum et que les reines soient présentes. Sinon, on peut constater une reconstruction dans les jours qui suivent, donc une action non efficace et qui engendre des dépenses inutiles.

Piégeage des fondatrices

Les Villes ne sont pas unanimes sur le piégeage des reines car celui-ci risque de capturer d'autres espèces. La plupart les tolèrent à proximité des ruches d'abeilles et certaines fournissent les particuliers. Pour être moins néfaste pour les autres insectes, la mise en place des pièges est recommandée de mars à mai seulement et une fois la température atteint 14°-15°.

Collaborer avec d'autres

Les connaissances scientifiques sur une réduction efficace de ce nuisible sont encore train d'évoluer, donc il est important d'échanger régulièrement avec les spécialistes. La Ville de Bordeaux est en lien avec le Musée national de l'Histoire Naturelle (MNHN), l'IRBI de Tours et l'INRA de Bordeaux. La Ville de Bouguenais prend conseil auprès du Conservatoire national de Brest. Pour la Ville de Lorient, un comité de pilotage de la lutte contre le frelon asiatique a été mis en place dans le Morbihan, piloté par le FDGDON, et constitue une source d'information précieuse. En mars 2016, Lorient a organisé une journée technique afin d'échanger entre collectivités et avec des spécialistes.

Plusieurs villes ont souligné la pertinence du site du Muséum national d'histoire naturelle (voir ci-dessous).

Pour aller plus loin :

Site web des Villes-Santé www.villes-sante.com

Site web sur les Frelons Asiatiques : Muséum national d'histoire naturelle <http://frelonasiatique.mnhn.fr>

Nous remercions

Membres du Réseau Grand Ouest des Villes-Santé: en particulier les Villes d'Angers, Bordeaux, Bouguenais, Caen, La Rochelle, Lorient, Rennes et Saint Brieuc. M Izri, Ville de St Brieuc pour les textes introductifs de cette brochure.

Direction Générale de la Santé et Santé Publique France pour leur soutien financier

Ecole de hautes études en santé publique pour son aide à la diffusion de cette brochure

Auteur Zoë Heritage, RfVS-OMS

Crédits photos Ville de St Brieuc p1 & 2, Ville de Caen p 3

Mai 2017

